

PROJET D'ETABLISSEMENT

Préambule

Le présent projet représente le contrat liant l'école et les familles. En inscrivant un enfant dans chacune de nos implantations, les personnes responsables de ce dernier en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes mises en place pour les mener à bien tels qu'explicités ci-après.

Le projet d'établissement est complété par deux règlements qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école : le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études.

Toute inscription dans une de nos implantations implique l'approbation et le respect. Ces documents sont donnés au moment de l'inscription aux parents qui, après lecture, signent un accusé de réception.

Notre école

Nom de l'établissement : Ecole fondamentale communale de Tilff

Adresse : 29, place du Souvenir à 4130 Esneux

Direction : HARDY Eric

Implantations

Tilff : 29, place du Souvenir (section primaire) 04/388.26.73
2, esplanade de l'Abeille (section maternelle) 04/388.17.82

Hony : 23, avenue de l'Eglise 04/380.27.67 (section primaire) et 04/383.72.26 (section maternelle)

Niveau d'enseignement : fondamental ordinaire

Pouvoir organisateur : Administration communale d'Esneux

Bourgmestre : Madame IKER Laura

Echevine ayant en charge l'Instruction publique : Madame FLAGOTHIER Anne-Catherine

Inspection

L'école fait partie de la zone de Liège

Sections maternelles : secteur de Liège 1 Inspectrice maternelle : Madame Randolet Sylviane

Sections primaires : secteur de Chaudfontaine Inspecteur primaire : Monsieur Sarlet Jean-Louis

Equipe éducative

Un directeur sans classe

Des institutrices maternelles et primaires titulaires de classe

Des aides-maternelles

Des maîtres spéciaux pour les cours philosophiques, de seconde langue, d'éducation physique et de psychomotricité

Du personnel assurant l'accueil extrascolaires, les repas de midi et le transport des élèves

Organisme collaborateur

Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces à Flémalle

Des partenaires

- a) Centre PMS, avenue de la Concorde, 212 à 4100 Seraing

Les missions des Centres PMS sont principalement : informer, prévenir, investiguer, guider et orienter. En vue de réaliser ces différents objectifs, à la demande des parents ou de l'école, le centre PMS, partenaire privilégié de l'école

- est associé aux actions de prévention et d'aide psychologique, médicale ou sociale réalisées par d'autres acteurs sur le terrain scolaire et développe les synergies entre les intervenants.
 - s'attache, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et tout au long de la scolarité, à évaluer, en collaboration avec l'équipe éducative, le développement de chaque enfant en en considérant l'ensemble des facettes ;
 - apporte, par des actions collectives ou individuelles, son soutien aux parents en reconnaissant et valorisant les ressources et compétences familiales ;
 - contribue, dans son rôle d'interface, à faciliter et renforcer le dialogue famille-école;
 - privilégie les activités de soutien aux parents dans l'accompagnement du parcours scolaire de leur enfant;
- b) Centre PSE (inspection médicale scolaire), avenue de la Concorde, 212 à 4100 Seraing
- c) Conseil de participation de l'établissement
- d) Les comités scolaires des 2 implantations
- e) Divers organismes et associations tels que ADEPS, FSEOS, APPER, Cap sciences, Jeunesses musicales de Liège, asbl La Teignouse, Les Grignoux, Cap sciences, CRECCIDE, CERELI...
- f) Le service traiteur de l'école

Horaires

Tilff

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h10	8h30 à 12h10	8h30 à 12h10	8h30 à 12h10	8h30 à 12h10
13h30 à 15h30	13h30 à 15h30		13h30 à 15h30	13h30 à 15h30

Hony

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40 à 12h20	8h40 à 12h20	8h40 à 12h20	8h40 à 12h20	8h40 à 12h20
13h35 à 15h35	13h3 à 15h35		13h35 à 15h35	13h35 à 15h35

L'environnement de l'école

Tilff est une localité idéalement située à une dizaine de kilomètres au sud de Liège dans la vallée de l'Ourthe, à la porte des Ardennes, au pied du plateau du Condroz.

Profitant d'accès aisés : autoroute E25, chemin de fer (ligne 43 Liège-Guillemins – Jemelle), ligne bus TEC 377 (Liège – Comblain-au-Pont), ligne bus TEC 28 (Fléron – Sart-Tilman) et d'un magnifique environnement semi-rural, le village voit essentiellement se développer une population à caractère résidentiel. L'activité économique est surtout centrée sur le tourisme et le commerce de proximité.

Hony est un hameau pittoresque d'Esneux au bord de l'Ourthe à quelques kilomètres en amont de Tilff. Proche de 2 sites touristiques très connus (La Roche aux Faucons et la boucle de l'Ourthe), le village à vocation résidentielle ne voit sa tranquillité troublée que par le passage régulier des promeneurs et des cyclistes empruntant le RAVEL longeant la rivière. L'activité économique se résume à deux ou trois commerces de proximités et des campings saisonniers au bord de l'Ourthe.

Les implantations de notre école sont donc situées dans un environnement paisible, verdoyant et sécurisant. Chacune à pour volonté de répondre au mieux aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'enseignement.

Des missions et des objectifs

a) Objectifs généraux communs de l'enseignement fondamental :

(Décret « Missions » du 07 juillet 1997 article 6)

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

b) Objectifs particuliers concernant l'école maternelle

(Décret « Missions » du 07 juillet 1997 article 12)

- Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers d'activités créatrices, l'expression de soi
- Développer la sociabilisation
- Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs
- Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires

Les moyens à mettre en œuvre par chaque établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la FWB pour atteindre les objectifs visés par l'article 6 du Décret « Missions » sont spécifiquement explicités par l'article 8 du présent décret.

Le projet éducatif du Pouvoir organisateur

Par son projet éducatif, le Pouvoir organisateur veut :

- Une école démocratique proche du citoyen, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques
- Une école respectueuse des droits de l'enfant qui vise son mieux-être affectif, physique et intellectuel
- Une école qui s'engage à mettre tout en œuvre pour amener ses élèves à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux les meilleures ambitions
- Une école ouverte à tous et qui refuse toute sélection sociale ou économique
- Une école qui accorde la même sollicitude envers tous les enfants

Nos objectifs généraux

Pour rencontrer cette volonté, notre école s'engage à :

- Aider chacun à prendre conscience de ses potentialités et à les développer au maximum
- Développer chez chaque enfant qui lui est confié l'autonomie et la confiance en soi
- Développer la curiosité et l'esprit scientifique
- Développer des attitudes de défense et de respect de l'environnement
- Assurer un développement culturel et artistique harmonieux
- Développer l'expression, la communication et la créativité
- Développer la solidarité et éduquer à la citoyenneté
- Intéresser les enfants à la vie sociale et culturelle de la localité, leur faire découvrir la richesse de l'histoire, du patrimoine et de l'environnement naturel de leur commune

Nos projets particuliers d'implantations

Les équipes éducatives de chaque implantation, travaillant dans des milieux différents avec des élèves différents, ne ressentent pas les mêmes nécessités et priorités. C'est pourquoi chaque équipe a souhaité développer un projet spécifique d'implantation rencontrant au mieux leurs besoins et aspirations :

- Un projet de citoyenneté responsable à HONY :
« Je me respecte, je respecte les autres, je respecte mon environnement »
- Un projet de développement à l'esprit scientifique à TILFF
« Un enfant curieux, ouvert sur le monde »

Nos méthodes

1 Une école primaire organisée en cycles

En vue d'atteindre nos objectifs, notre école est organisée en cycles d'apprentissages de deux années au cours desquelles les élèves avancent à leur rythme pour acquérir les compétences fixées par le législateur. L'organisation en cycles permet une meilleure continuité des apprentissages et favorise la mise en place de stratégies cohérentes de remédiation. Des groupes de besoin peuvent ainsi être créés de manière régulière au sein d'un même cycle rencontrant ainsi les nécessités d'une véritable pédagogie différenciée.

2 Des élèves autonomes et gestionnaires de leurs apprentissages

Les élèves sont rendus autant que possible gestionnaires de leurs apprentissages. Au départ d'un projet, d'un défi ou d'une situation-problème à résoudre, l'enfant, véritable chercheur, construit ses connaissances et ses compétences en ayant droit à l'erreur. Celle-ci est considérée comme moyen d'apprendre, de se dépasser. L'enfant se sent donc sécurisé et sa confiance envers l'école est renforcée.

3 L'évaluation au service des élèves et de la régularisation des apprentissages

Tout au long du cursus scolaire, nous pratiquons diverses formes d'évaluation :

L'évaluation formative en cours d'apprentissage car nous estimons que l'erreur est source d'apprentissage. Nous apprenons à nos élèves à identifier leurs erreurs et à y remédier.

L'évaluation sommative au terme d'une séquence d'apprentissage ou en guise de bilan des acquis des élèves. Celle-ci est toujours envisagée sous la forme d'un diagnostic en vue d'apporter à chaque élève en difficulté le soutien nécessaire dans l'acquisition des compétences.

A la fin de chaque cycle, une évaluation centrée essentiellement sur les compétences exigibles permet de vérifier le niveau d'acquisition de chaque élève.

Lorsque cela est possible, ces évaluations de fin de cycle ont un caractère externe car communes à plusieurs pouvoirs organisateurs et/ou réseaux d'enseignement. Ce type d'évaluation évite toute subjectivité puisque non réalisé par le /la titulaire de classe. Les évaluations externes permettent de mieux cerner les performances des élèves par rapport à un échantillon plus vaste recevant les mêmes questions. En aucun cas, l'école ne peut se servir des résultats obtenus dans un autre établissement pour en faire une quelconque publicité comparative. Connaître ces résultats pour l'école n'a qu'un seul but : l'ajustement des pratiques pédagogiques.

4 Des pratiques régulières de classe cohérentes au service des élèves

Autant que possible, chaque titulaire au sein de sa classe s'engage à :

-mettre en place des activités de découverte, de production et de création au travers de projets divers abordant les domaines de l'art, de la culture, des sciences, de l'écriture et de la lecture.

-articuler pratique et théorie par des activités d'observation, de recherche, de manipulation, d'expérimentation, de jeu...

-équilibrer les périodes de travail individuel et collectif en organisant sa classe selon les nécessités : groupes de besoin, groupes de niveaux, ateliers, classes verticales, travaux interclasses, travail en cycle 5/8...

-apporter les remédiations nécessaires pour tout élève éprouvant des difficultés d'apprentissage en vue de faire acquérir à chacun à la fin de chaque cycle le seuil minimal de compétences défini par le législateur.

Ce que nous mettons en place pour rencontrer nos objectifs

-des visites à caractère pédagogique et culturel

- des classes de dépaysement et de découvertes

à Tilff pour les élèves de 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} années primaires

à Hony : dans chaque classe primaire une année sur deux

-des activités à caractère sportif : séances de natation dès la première année, patinoire, rencontres sportives, activités proposées par la FSEOS...

-activités de développement psychomoteur pour les classes maternelles au CEREKI (U Lg)

-des spectacles d'enfants, des expositions

-une participation à des activités citoyennes, culturelles et patriotiques : tri sélectif et ramassage des déchets, actions humanitaires, activités de protection de l'environnement, cérémonies commémoratives des deux conflits mondiaux

-des activités de rencontre avec le milieu professionnel : journaliste en classe, avocat dans l'école, journée « place aux enfants », visite d'une intercommunale...

-un éveil à la démocratie : participation au Conseil communal des enfants, animation « Je connais ma commune »

-la mise en œuvre de projets divers selon les nécessités du moment ou selon les propositions des enfants

-un éveil aux sciences (ateliers « Cap sciences », Printemps des sciences)

-un éveil à la musique : ateliers des Jeunesses musicales

-lecture de la presse pour les plus grands élèves (5^{ème} et 6^{ème} années) : JDE, opération « Ouvrir mon quotidien »

-une ouverture sur le monde par l'utilisation des « TIC » : technologies de l'information et de la communication

-pratique du conseil de classe ou des cercles de parole en vue d'harmoniser la vie au sein des classes et de l'école.

- liaison primaire/secondaire : visite de l'athénée royal d'Esneux en 6^{ème} année primaire
- une sensibilisation à la sécurité routière (animations APPER, police ou SNCB)
- la prévention contre certaines assuétudes : tabagisme, drogue, alcoolisme
- la prévention contre la violence
- un apprentissage précoce de l'anglais dès la 2^{ème} année maternelle à raison d'une ou deux périodes de cours par semaine.
- un apprentissage possible du néerlandais à partir de la 5^{ème} année primaire (au lieu de l'anglais)
- une sensibilisation à la santé en visant l'adoption de comportements positifs dès le plus jeune âge : repas équilibrés, collations et boissons saines (fruits plutôt que sucreries, eau plutôt que limonades), boire régulièrement, repas variés...

Toutes ces activités, dont la liste n'est pas exhaustive, sont menées régulièrement dans nos implantations.

L'année complémentaire

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal peut s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences requises au terme de chacune des deux premières étapes de l'enseignement obligatoire.

Pour le législateur, la première étape est la période de la scolarité qui va de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la fin de la deuxième année primaire.

La deuxième étape étant la période de la scolarité qui va de l'entrée en troisième année primaire jusqu'à la fin de la sixième année primaire.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque élève, l'école a la possibilité d'accorder au maximum à un enfant une seule année complémentaire par étape. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui ne consiste pas en un redoublement.

L'équipe pédagogique, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'élève.

Durant cette année complémentaire, l'enfant bénéficiera d'un programme adapté en fonction de ses difficultés. Ce programme sera établi par l'équipe pédagogique dès la rentrée suivante.

L'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé

L'école est un lieu d'apprentissage conçu pour chaque enfant et ce, sans discrimination. La plupart des enfants, y compris ceux qui sont handicapés ou malades peuvent avoir leur place dans une école d'enseignement ordinaire.

Nous sommes convaincus que l'école est un lieu où il s'avère particulièrement utile et enrichissant de sensibiliser les élèves à une attitude solidaire et citoyenne envers autrui.

Conscient des enjeux valorisants pour les élèves à besoins spécifiques et pour les autres élèves, notre établissement, lorsqu'une demande d'intégration est envisagée pour un élève, déterminera avec les différents futurs partenaires (l'école d'enseignement spécialisé, les centres PMS de chaque école, les parents) l'opportunité de celle-ci et établira le projet le plus adéquat pour l'élève.

L'intégration ne pourra être envisagée que sur base des conditions suivantes réunies : projet et protocole d'intégration établis, ensemble des partenaires d'accord. (Décret FWB du 03 mars 2004)

Principe de gratuité dans l'enseignement

(Décret FWB du 24 juillet 1997 chap. XI, art. 100)

« L'accès à l'enseignement est gratuit. Aucun minerval direct ou indirect ne peut être réclamé aux étudiants inscrits dans des établissements maternel, primaire et secondaire de la Communauté française ou subventionnés par la Communauté française. Toutefois, ne sont pas considérés dans l'enseignement fondamental comme perception d'un minerval, les frais appréciés au coût réel afférent aux services ou fournitures suivants : les droits d'accès et frais de déplacement à la piscine, aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés. »

De ce qui précède, certains frais appréciés au coût réel pourront être réclamés en cours de scolarité pour des activités prévues dans le cadre du présent projet d'établissement.

Les frais relatifs aux classes de dépaysement entrent sous cette réglementation.

Les éventuelles difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la participation à ces activités.

Celles-ci peuvent-être abordées en toute discrétion et confidentialité avec la direction de l'école en vue d'envisager une solution.

Dans notre école, les frais d'accès et les déplacements à la piscine dans le cadre du cours d'éducation physique à l'école primaire sont gratuits.

Formation des enseignants

La formation en cours de carrière est une nécessité.

Les formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon son propre intérêt ou selon l'intérêt global dans un but de cohérence avec les choix de l'équipe éducative.

Le décret du 11 juillet 2002 précise que les enseignants sont tenus de participer, par niveau d'enseignement, à 6 demi-journées de formation obligatoire par année scolaire durant leur temps normal de présence à l'école et ont la possibilité de s'inscrire à 10 demi-journées de formation volontaire durant leur temps normal de présence à l'école.

Durant les journées de formation obligatoire, les cours sont suspendus en raison de l'absence de tous les enseignants d'un même niveau d'enseignement.

Cependant, une garderie est organisée dans chaque implantation concernée pour les enfants dont les parents n'ont que cette solution.

Durant les journées d'absence des enseignants en formation volontaire, la présence des élèves en âge d'obligation scolaire (dès la 3^{ème} année maternelle) est requise à l'école. Le remplacement du titulaire de classe est assuré de manière interne (prise en charge par des collègues et/ou des maîtres spéciaux) ou externe.

Selon les implantations, un ou deux enseignants par niveau d'enseignement peuvent s'inscrire à une ou plusieurs formation (s) volontaire (s) par année scolaire afin de ne pas trop perturber l'organisation de l'école. Un tour de rôle est établi pour les années suivantes.

Le choix des concertations est établi sur base d'une concertation entre tous les membres de l'équipe pédagogique et font l'objet d'un plan triennal.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 24 juillet 1997 de la Communauté Française définissant les Missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, notamment son article 70 ;

Revu sa délibération du 31 mai 2006 ;

Vu l'avis de la COPALoc du 26 mai 2014 ;

Vu l'avis du Conseil de participation du 15 juin 2014 ;

Après en avoir délibéré ;

Procédant au vote par appel nominal ;

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'établissement ci-dessous pour l'école communale de Tilff-Hony